

ASSEMBLÉE NATIONALE24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2314

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« L'usage public de cet affichage est conditionné à la validation de celui-ci dans le cadre du suivi de l'expérimentation prévue au II. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification : ce n'est pas l'usage public de l'affichage, mais l'affichage lui-même, qui pourra être rendu obligatoire par le décret prévu au paragraphe III après sa validation à l'issue de la phase d'expérimentation.